



C.A.P PETITE ENFANCE

CAP AE PE

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE
(FORMATION PAR APPRENTISSAGE)

EN FORMATION PAR APPRENTISSAGE
SUR 24 MOIS

Destiné aux jeunes de 16 à moins de 30 ans
(15 ans révolus sortant de 3^{ème})

OBJECTIFS

Cette formation de niveau V d'une durée de 2 années permet :

- D'acquérir une expérience professionnelle par le biais du temps d'apprentissage en petite enfance,
- De définir et d'appréhender au mieux son projet professionnel,
- De postuler à des concours pour être ATSEM ou auxiliaire de puériculture
- De rentrer dans le monde du travail à domicile, en école maternelle, en multi accueil, centre de loisirs, garderie périscolaire et tout établissement d'accueil de jeunes enfants.



METHODES PEDAGOGIQUES

La formation offre la possibilité :

- De s'appuyer sur le vécu des temps d'apprentissage réalisés en écoles maternelles, crèches, haltes garderies, périscolaires, centre de loisirs sans hébergement, maisons d'assistants maternels
- De rencontrer des professionnels des différents lieux d'apprentissage
- D'intégrer une équipe de travail, de connaître un ou des publics aidés ou accompagnés,
- D'acquérir des compétences, un savoir faire, un savoir être...,
- De vivre des temps forts de formation à la Maison Familiale Rurale par l'apport de connaissances ou de visites de structures Petite Enfance.



MAISON FAMILIALE RURALE D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION – ANTENNE CFA

1, avenue du Général de Gaulle _ BP 10025 _ 79320 MONCOUTANT/SEVRE

☎ 05.49.72.60.96 / 📠 05.49.72.85.36

✉ mfr.moncoutant@mfr.asso.fr / WEB : www.mfr-moncoutant.fr



ORGANISATION DE LA FORMATION : ÉCOLE / APPRENTISSAGE

UNE FORMATION PAR ALTERNANCE, UN VÉRITABLE TEMPS PLEIN DE FORMATION ASSOCIANT DES CONNAISSANCES VUES EN COURS ET DES COMPÉTENCES ACQUISES EN APPRENTISSAGE

✚ Cours au centre de formation : 455 heures de cours

▪ Unités professionnelles

Accompagner le développement du jeune enfant Prévention santé environnement (PSE)	BLOC 1
Exercer son activité en accueil collectif	BLOC 2
Exercer son activité en accueil individuel	BLOC 3

▪ Unités générales

Français et Histoire Géographie, EMC	EG1
Mathématiques – Sciences - Physiques	EG2
Education Physique et Sportive	EG3
Anglais	
Arts Appliqués et Cultures Artistiques	

✚ Voyage d'étude à l'étranger

✚ Période de formation sur le lieu d'apprentissage

- 1190 heures en entreprise soit 34 semaines permettant une découverte du métier et une acquisition de compétences dans le domaine de la petite enfance et un stage obligatoire de 4 semaines auprès d'un public de 0 à 6 ans.

✚ Obtention du diplôme

- L'examen se déroule en épreuves terminales en fin de formation.

✚ Statut et salaire pour l'apprenti

	- de 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	+26 ans
1 ^{ère} année	27% du Smic	43 % du Smic	53% du Smic	Smic
2 ^{ème} année	39% du Smic	51% du Smic	61% du Smic	Smic
3 ^{ème} année	55% du Smic	67% du Smic	78% du Smic	Smic

Tarif du SMIC au 01/01/2019 : 10.03€/heure

✚ Après un CAP Petite Enfance

Je peux postuler :

- A l'épreuve orale pour l'école d'auxiliaire de puériculture
- Aux concours de la fonction territoriale (ATSEM : Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle, Educateurs de jeunes enfants)
- Aux postes d'ASEM (Agent Spécialisé en Ecole Maternelle privée)
- Aux différents postes dans les établissements (les multi accueil et centre de loisirs)
- A la fonction d'assistante maternelle après l'obtention de l'agrément
- Pour un Bac Pro « Services aux Personnes et aux Territoires » ou Bac Pro « ASSP »